

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR VOS DEMARCHES D'EXPLOITANT TAXI

ATTENTION : Vérifiez que vous êtes bien en possession de tous les documents demandés pour être reçus aux guichets. Dans le cas contraire, il ne sera pas possible de répondre à votre demande dans l'immédiat.

Pour toutes ces démarches, si la personne qui se présente n'est pas le titulaire de l'autorisation de stationnement, fournir une **procuration** avec copie de la **pièce d'identité du titulaire**.

VOUS VENEZ POUR :	PIECES A PRESENTER OBLIGATOIREMENT
<p>PRENDRE</p> <p>UN RENDEZ-VOUS</p> <p>POUR LA VISITE</p> <p>TECHNIQUE ANNUELLE</p> <p>(à Chevilly-Larue)</p>	<p>Pour les artisans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - carte de stationnement - carte grise - 69 euros* en espèces ou en chèque à l'ordre de Régie Fourrière <i>en cas de paiement par chèque, présenter une pièce d'identité</i> <p>Pour les sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - carte de stationnement - carte grise - 69 euros* en espèces ou en chèque à l'ordre de Régie Fourrière <p><small>*prix au 1^{er} janvier 2017</small></p>
<p>FAIRE ENREGISTRER</p> <p>VOTRE</p> <p>CHANGEMENT DE</p> <p>VEHICULE</p>	<p>Véhicule neuf :</p> <ul style="list-style-type: none"> - carte professionnelle - carte de stationnement ou carte de relais (pour les changements de véhicules relais) - nouvelle carte grise ou carte grise provisoire - attestation d'assurance de la nouvelle voiture <p>Véhicule d'occasion (date de mise en circulation de plus d'un an) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - carte professionnelle - carte de stationnement ou carte de relais (pour les changements de véhicules relais) - nouvelle carte grise ou fiche d'identification du véhicule à demander à la préfecture de résidence - attestation d'assurance de la nouvelle voiture
<p>FAIRE ENREGISTRER</p> <p>VOTRE</p> <p>CHANGEMENT D'ADRESSE</p>	<p>Sur place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplir l'avis de changement d'adresse (<i>à demander à l'accueil</i>) - copie du K-bis avec la nouvelle adresse (<i>pour les sociétés</i>) - Déposer dans la bannette à votre disposition à l'accueil <p>Par correspondance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Télécharger par internet l'avis de changement d'adresse (http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr) - Adresser l'avis complété avec une copie du K-bis (<i>pour les sociétés</i>) au Bureau des taxis et transports publics - Ou transmettre par mail à l'adresse suivante : pp-dtpp-sddep-btpp-taxis@interieur.gouv.fr
<p>FAIRE ENREGISTRER</p> <p>VOTRE CHANGEMENT</p> <p>D'HORODATEUR</p>	<p>S'il s'agit de la modification ou de la suppression des contraintes horaires (cas des licences gratuites) : la carte de stationnement + carte grise + carte professionnelle.</p> <p>S'il s'agit de la mise en place du nouveau matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation de déprogrammation de l'ancien horodateur - attestation de l'installateur pour le nouveau matériel

VOUS VENEZ POUR	PIECES A PRESENTER OBLIGATOIREMENT
<p>FAIRE ENREGISTRER UN CONTRAT DE LOCATION-GERANCE</p> <p>OU CONTRAT DE SALARIE</p> <p>Les contrats-types sont téléchargeables sur http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Carte de stationnement (original) - Carte grise (original) - Carte professionnelle du chauffeur ou du locataire-gérant (original) - Contrat de travail ou de location-gérance - Déclaration préalable à l'embauche effectuée auprès de l'URSSAF (contrat salarié)
<p>FAIRE ENREGISTRER UNE SORTIE DU CHAUFFEUR (salarié ou locataire-gérant)</p>	<p>Bulletin de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> - à demander au bureau 414 - ou à télécharger par internet http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr
<p>DEMARQUER UN VEHICULE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Carte de stationnement - Carte professionnelle - Plaque de stationnement
<p>REMARQUER UN VEHICULE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bon d'effaçage - Carte professionnelle - Carte grise
<p>INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE</p>	<p>S'adresser pièce 405 ou 414, muni de votre carte professionnelle</p>
<p>RETRAIT DE LA LICENCE GRATUITE</p> <p>RETRAIT DE VOTRE ARRETE DE DOUBLAGE</p>	<p>Apporter les documents indiqués sur la lettre d'attribution de la préfecture de police</p>
<p>VOL OU PERTE D'HORODATEUR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Carte de stationnement - Carte professionnelle - Carte grise ou CERFA si vol de la carte grise <p><u>Si perte</u> : Déclaration sur l'honneur, (<i>fournie par le bureau 414</i>) + main courante, précisant le n° de l'horodateur, faite auprès du commissariat</p> <p><u>Si vol</u> : Déclaration de vol ou plainte, (<i>faite auprès du commissariat</i>) précisant le n° de l'horodateur.</p>
<p>VOL OU PERTE DE LA CARTE DE STATIONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Carte professionnelle - Déclaration sur l'honneur (<i>fournie par le bureau 414</i>) - Carte grise ou CERFA (<i>si vol de la carte grise</i>) <p><u>Si vol</u> : plainte auprès du commissariat précisant le n° de la licence</p>
<p>DEMANDE DE CARTE DE RELAIS (sociétés)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Demande écrite - Copie du K-bis avec mention de l'activité « <i>Location de véhicules équipés Taxis sans chauffeur</i> » - Copie de la pièce d'identité du gérant s'il s'agit d'une création de société
<p>RENOUVELLEMENT ANNUEL DE VOTRE DEMANDE DE LICENCE GRATUITE</p>	<p>Sur papier libre ou imprimé à télécharger ou à retirer pièce 405 ou 414 puis à renvoyer par tout moyen permettant d'en accuser réception à la date anniversaire de votre inscription à :</p> <p style="text-align: center;">PREFECTURE DE POLICE Bureau des taxis et transports publics 36 rue des Morillons – 75732 Paris Cedex</p> <p>Ou pp-dtpp-sddep-btpp-taxis@interieur.gouv.fr</p> <p><i>L'accusé de réception qui vous sera retourné vous servira de justificatif</i></p>